

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance extraordinaire du 22 août 2024

Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 22 août à 19 h 30, à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

#### SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Rémi Fortin
Madame la conseillère	Lyne Gagnon
Messieurs les conseillers	Berthier Fortin
	Serge Fillion
	Marco Sirois
	Steve Roy

#### EST ABSENTE

Madame la conseillère	Johanne Fillion
-----------------------	-----------------

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale et greffière-trésorière	Joyce Bérubé
--	--------------

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes qui assistent à la séance.

2024-08-141

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 août 2024 tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-08-142

#### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-02, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-02 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2018-04 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Monsieur Serge Fillion, conseiller, donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 2024-02, intitulé « Règlement numéro 2024-02 abrogeant et remplaçant le règlement 2018-04 sur la gestion contractuelle ».

Ce règlement a pour but de prévoir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Municipalité de Saint-René-de-Matane (conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*) et de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut-être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 935 du *Code municipal du Québec*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT EXCLUSIVEMENT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-02

Monsieur Rémi Fortin, maire, répond aux questions des conseillers. Aucun public présent.

2024-08-143

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance extraordinaire du 22 août 2024**

**DE** lever la séance extraordinaire du 22 août 2024, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 02.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**Rémi Fortin**  
Président de la séance

---

**Joyce Bérubé**  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

---

**Rémi Fortin**  
Maire